

### COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 1 2 mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :  
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		MÉDECIN NUTRITIONNISTE													
Nature de l'activité (1)		10 Adhérents					Code activité pour les praticiens médicaux								
N° SIRET		si exercice en société (2) AV					Nombre d'associés AS								
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK					d'après les règles «créances-dettes» AL								
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA		AT <input checked="" type="checkbox"/>			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion AN		Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR			
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA													
R E C E T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①.....										AA	133 523	100,02 %	
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②.....										AB			
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés L.....) ③.....										AC	23	0,02 %	
	4	Montant net des recettes.....										AD	133 500	100,00%	
	5	Produits financiers ④.....										AE			
	6	Gains divers ⑤.....										AF	751	0,56 %	
	7	TOTAL (lignes 4 à 6).....										AG	134 252	100,56 %	
D É P E N S E S	8	Achats ⑥.....										BA	9 473	7,10 %	
	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature ⑦.....										BB	3 577	2,68 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière).....										BC	2 592	1,94 %
	11	Impôts et taxes ⑧	Taxe sur la valeur ajoutée.....										BD		
	12		Contribution économique territoriale.....										JY	680	0,51 %
	13		Autres impôts.....										BS	282	0,21 %
	14		⑧ Contribution sociale généralisée déductible.....										BV	5 420	4,06 %
	15	Loyer et charges locatives.....										BF	10 433	7,81 %	
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨.....										BW			
	17	Entretien et réparations.....											1 890	1,42 %	
	18	Personnel intérimaire.....											125	0,09 %	
	19	Petit outillage ⑩.....											603	0,45 %	
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité.....											596	0,45 %	
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪.....											2 159	1,62 %	
	22	Primes d'assurances.....											996	0,75 %	
	23	Frais de véhicules ⑫											2 856	2,14 %	
24	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/> ).....														
24	Autres frais de déplacements (voyages.....)											837	0,63 %		
25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 16 038 dont facultatives BU 3 382										BK	19 420	14,55 %		
26	Frais de réception, de représentation et de congrès											735	0,55 %		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone.....											2 341	1,75 %		
28	Frais d'actes et de contentieux.....											6			
29	Cotisations syndicales et professionnelles.....										BY	667	0,50 %		
30	Autres frais divers de gestion.....											1 282	0,96 %		
31	Frais financiers ⑭.....										BN				
32	Pertes diverses ⑮.....										BP				
33	TOTAL (lignes 8 à 32).....										BR	69 732	52,23 %		



### COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION	MÉDECIN NUTRITIONNISTE
--------------------------------	------------------------

N° SIRET

10 Adhérents

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33) .....				CA	64 520	48,33 %	
	35	Plus-values à court terme 16 .....				CB				
	36	Divers à réintégrer 17 .....				CC	12	0,01 %		
	37	Bénéfice Ste civile de moyens 18 .....				CD				
	38	TOTAL (lignes 34 à 37).....				CE	64 532	48,34 %		
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7) .....				CF				
	40	Frais d'établissement 19 .....				CG				
	41	Dotation aux amortissements 20 .....				CH	2 754	2,06 %		
	42	Moins-values à court terme .....				CK	505	0,38 %		
	21	Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »		CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE		AX	
			dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »		AW		dont abondement sur l'épargne salariale		CT	
			dont exonération « jeunes entreprises innovantes »		CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »		CO	
			dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »		CI	257	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »		CQ	1 259
	44	Déficits Ste civile de moyens 18 .....				CM	1 001	0,75 %		
45	TOTAL (lignes 39 à 44) .....				CN	5 958	4,46 %			
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45) .....				CP	58 573	43,87 %			
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38) .....				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY		
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ		
6	Contribution économique territoriale 23		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU		
7	<b>Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) B et 12</b> (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)					
	T		X			6 223				
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →										
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B	